

LE DIRECTEUR GENERAL

San Pedro, le

21 OCT 2026

NOTE D'INFORMATION
N° 81 / 2026 / DG / DOMSS

FOR GRH 0064
Indice 03

AUX USAGERS DU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO

Objet : Conditions d'obtention des titres d'accès pour l'année 2027

La Direction Générale du Port Autonome de San Pedro informe les usagers du Port de commerce, du Terminal de pêche, et de la Darse Est que les conditions d'obtention des titres d'accès, pour l'année 2027, sont les suivantes :

- Une copie des statuts de la société (uniquement pour les nouvelles demandes) ;
- Une copie de l'agrément délivré par le ministère ou l'organisme compétent ;
- Une copie du contrat d'assurance couvrant les prestations au titre de l'année 2027 ;
- Une copie de l'attestation de régularisation fiscale ;
- Une copie de l'attestation de mise à jour CNPS et la liste des agents déclarés ;
- Une copie de la carte nationale d'identité, d'une attestation d'identité ou d'un passeport etc.
- Une photo d'identité récente et une attestation de travail ;
- Une copie de l'habilitation pour la conduite des engins de manutention (chauffeurs Kalmars, fourchettes, matériels de levage etc.) ;
- Une photocopie des pièces afférentes aux véhicules et engins (carte de transport, carte grise, assurance nationale, assurance CEDEAO et visite technique) ;
- Une copie de la licence d'exploitation radio VHF (uniquement pour les sociétés de gardiennage) ;
- Une copie du casier judiciaire des vigiles datant de moins de trois (03) mois (uniquement pour les sociétés de gardiennage) ;
- Une copie de l'attestation de formation au Code ISPS des agents de sécurité, conformément à la réglementation en vigueur (uniquement pour les sociétés de gardiennage) ;
- Une attestation de non redevance délivrée par le Port Autonome de San Pedro.

NB : - Tout dossier incomplet ou comprenant des pièces dont le délai de validité est expiré ne sera pas accepté (la validité étant déterminée à partir de la date du dépôt du dossier au service Identification et de la Sûreté du port) ;

- Les titres d'accès de l'année 2027 seront exigés à toutes les entrées du Port de San Pedro à compter du **vendredi 1^{er} janvier 2027 (délai de rigueur)** ;
- Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le Service Identification et Sûreté aux numéros suivants : **Tél : 27-34-71-72-00 / 27-34-71-72-33 / 07-49-21-47-37**

Tableaux d'affichage

- DG, Capitainerie 2
- Terre Peins, T de Pêche 2
- Sempa, RPASP 2
- Archives 1

Pascal José DALLY



LE DIRECTEUR GENERAL

San Pedro, le

CARTE D'ACCES PORT DE COMMERCE, TERMINAL DE PECHE ET DARSE EST	
PERSONNES PHYSIQUES	COÛT UNITAIRE (en FCFA)
Auxiliaire maritimes et portuaires, acteurs de la place portuaire, Professionnels de la pêche moderne et industrielle	25.000/an
CARTE D'ACCES PORT DE COMMERCE ET DARSE EST	
1/ Auxiliaires maritimes et portuaires • Armateurs ; consignataires ; transitaires ; acconiers ; manutentionnaires ; sociétés de pilotage et lamanage ; sociétés de remorquage ; usines pieds dans l'eau. • Les structures privées, publiques et parapubliques bénéficiant d'une concession de service public dans les secteurs de café cacao, de bois, de caoutchouc, de palmier à huile, etc....	15.000/an
2/ Autres usagers • Industriels de bois ; • Industriels de café cacao • Industriels de caoutchouc ; • Industriels de palmier à huile ; • Chargeur ; • Transporteurs ; • Compagnies d'expertises maritimes • Sociétés d'avitaillement • Sociétés de garbage • Sociétés Phytosanitaires ; • Sociétés de Gardiennage ; • Sociétés de prestation de services ; • Etc...	20.000/an
3/ Laissez Passer journalier (par personne et valable pour une journée)	1.000/jour

52

Pascal José DALLY

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
PORT AUTONOME
DE SAN PEDRO
Société d'Etat
Tél: 34 172 00
PASP

LE DIRECTEUR GENERAL

San Pedro, le

PORT DE COMMERCE ET DARSE EST	
MACARONS POUR LES USAGERS SUIVANTS :	
- AUXILIAIRES MARITIMES ET PORTUAIRES - ACTEURS DE LA PLACE PORTUAIRE - PROFESSIONNELS DE LA PECHE MODERNE ET INDUSTRIELLE	COÛT UNITAIRE (en FCFA)
- VOITURE	15.000/an
- GRUES, ENGINS LOURDS ($\geq 16T$), CAMIONS ET FOURCHETTES	40.000/an
MACARONS POUR AUTRES USAGERS	COÛT UNITAIRE (en FCFA)
- VOITURE	20.000/an
- GRUES, ENGINS LOURDS ($\geq 16T$), CAMIONS ET FOURCHETTES	50.000/an
LAISSEZ PASSER JOURNALIER	COÛT UNITAIRE (en FCFA)
- VOITURE	1.500/jour
- CAMIONS ET FOURCHETTES	3.000/jour
- GRUES ET ENGINS LOURDS ($\geq 16T$)	20.000/jour



Pascal José DALLY


